

À BATIMAT, VINYLPLUS FRANCE PLAIDE POUR UN BATIMENT PLUS CIRCULAIRE GRACE AU PVC

Lors de la table ronde « Du déchet au matériau : réemploi, circularité et nouvelles règles du jeu », VinylPlus France porte la voix d'une filière engagée pour la décarbonation et volontariste dans la valorisation des déchets du bâtiment.

Ce jeudi 1 octobre, au salon Batimat, VinylPlus France (ex-SNEP) prend la parole dans le cadre de la table ronde « Du déchet au matériau : réemploi, circularité et nouvelles règles du jeu ». Philippe Gressier, Président de la Commission Communication de VinylPlus France, réaffirme l'engagement de longue date des industriels du PVC en faveur de la circularité, et insiste sur la pertinence de la REP pour l'accélération de cette dynamique, à condition que les besoins spécifiques du PVC soient pris en compte.

VinylPlus France porte la voix d'une filière précurseuse du recyclage

VinylPlus France est désormais le chapitre français d'une marque déjà reconnue à l'échelle européenne – VinylPlus – qui porte depuis près de trois décennies l'engagement volontaire de la filière PVC en matière de durabilité. Les adhérents de ce syndicat professionnel d'industriels, présidé par Nicolas Barros, couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur : matières premières, compounding, additifs, transformation et recyclage.

VinylPlus France a pour ambition de promouvoir une matière performante, durable et recyclable : avec notamment une maturité du recyclage bien supérieure à celle de nombreux autres matériaux du bâtiment et des caractéristiques remarquables en termes de longévité des produits, de coût, de performances techniques, sanitaires et environnementales.



En ce qui concerne le recyclage du PVC, les filières étaient préexistantes à la REP, avec une structuration dès le début des années 2000 et un réseau de 200 points de collecte pour le PVC rigide mis en place dès 2015 par le SNEP en partenariat avec le SRP (Syndicat des Régénérateurs de matières Plastiques). La REP n'a pas rendu du jour au lendemain le bâtiment circulaire, mais elle a commencé à drainer des matières, elle contribue à promouvoir l'acte de tri et, en conséquence, commence à gérer des flux, qui n'étaient pas captés précédemment », précise Philippe Gressier.

Un premier engagement volontaire sur l'incorporation de matière recyclée a été pris par les industriels du secteur en 2018, et plusieurs domaines d'application (menuiserie, tube, etc...) sont d'ores et déjà en mesure d'incorporer massivement des matières recyclées, grâce à des investissements continus dans les capacités d'intégration.

Reste que l'incorporation massive de PVC recyclé se heurte encore à plusieurs freins : des freins législatifs, normatifs et sanitaires (le contact avec l'eau potable ou la législation sur les déchets entre autres), des freins performanciels (couleur, vieillissement des matières), la mobilisation du gisement et sa disponibilité — notamment pour les canalisations enterrées — ainsi qu'un frein économique : le surcoût lié aux exigences naturelles de traçabilité, de qualification et de certification des matières reste difficilement finançable par la filière bâtiment.

Recyclage et valorisation : les propositions de VinylPlus France

Sur la structuration de la collecte et du tri portée par la REP, VinylPlus France défend une ligne claire et volontariste, que l'on peut résumer en deux mots : « simplicité et expertise »

- **simplicité** sur chantier, avec un principe de collecte systématique de tous les plastiques du bâtiment, le PVC en première ligne;
- **expertise** au niveau du tri pour bien séparer les flux matières et les boucles de recyclage.

Pour renforcer cette logique de collecte pour valorisation, La filière porte à nouveau une proposition déjà formulée en 2019 lors de l'examen de la loi AGECL : interdire l'enfouissement de matériaux disposant d'une filière de recyclage structurée — dont les plastiques avec le PVC en première ligne— comme c'est déjà le cas en Allemagne et en Autriche, ce qui permettrait à la France de devancer une Directive européenne qui généralisera cette interdiction à partir de 2030.

Cette montée en puissance du recyclage est essentielle à la décarbonation des produits PVC du bâtiment, qui se distinguent déjà par des empreintes carbone réduites face aux matériaux alternatifs. Le recyclage, lorsqu'autorisé par les contraintes performanciels, sanitaires et techniques des produits, est en effet le premier levier de réduction de l'empreinte carbone, comme le souligne la récente feuille de route décarbonation du syndicat.

<https://snep.org/feuille-de-route-decarbonation/>

VinylPlus France réunit toute la chaîne de valeur du PVC autour d'une parole commune, pour démontrer que circularité, décarbonation et compétitivité industrielle peuvent avancer ensemble.